



M. FLAUTRE souhaite que tous les conseillers soient présents aux commémorations du 8 mai et du 11 novembre. Mme PAUMIER ajoute qu'il est souhaitable d'être également présent aux autres manifestations.

M. FLAUTRE a demandé à rencontrer les bénévoles de la médiathèque. Mme TURLURE se charge de trouver une date avec eux.

### **Délégations du Conseil municipal consenties au maire**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

2° de fixer, dans les limites d'un montant de 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; cette délégation n'est valable que pour des marchés jusqu'à 5000 €.

5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

24° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

26° de demander, à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil municipal, l'attribution de subventions de fonctionnement ou d'investissement dont le montant prévisionnel de la dépense subventionnable est de 15000 €

### **Préparation du Budget primitif 2026**

Le Conseil a échangé sur les investissements à prévoir à plus ou moins court terme pour établir le budget.

Une réunion va être organisée avec les habitants pour voir ce que la population attend du Conseil.

Camion : le camion de la commune a été volé dans la nuit du 22 au 23 mars 2026. Les serrures du garage ont été fracturées. Une plainte a été déposée. Une expertise d'assurance est lancée. Interrogation sur le montant du remboursement de l'assurance.

La mairie de Buchy accepte de prêter un camion à M. DUVAL, agent communal, 1 journée par semaine. Une convention va être signée.

Il faut, dès à présent, faire des devis pour l'achat d'un nouveau camion.

Il est envisagé d'aménager l'extérieur de la médiathèque avec du mobilier urbain (bancs, tables,...).

Il est également envisagé la création d'un terrain de pétanque à côté du citystade.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Permanences de mairie**

Mme PAUMIER précise que les horaires de permanences sont maintenus : lundi 17h-19h (permanence des élus) et jeudi 10h-12h (ouverture du secrétariat).

## 2) Fauchage des talus

M. BOUCOURT signale que l'Entreprise Bruno Aménagements Extérieurs qui fauchait les talus a cessé son entreprise. Il faut retrouver un autre prestataire. Mme GRILLY propose de demander aux autres communes quel est leur intervenant.

## 3) Comité des fêtes – Fête du Printemps

Monsieur le Maire donne lecture du mail, reçu ce jour en mairie à 19h11, du Comité des fêtes pour l'organisation de la fête du Printemps.

Le Comité souhaite organiser une fête foraine les 16 et 17 mai 2026 sur le parking de la salle des fêtes et demande l'autorisation au Conseil municipal d'installer un imposant manège (superficie et poids) sur le parking de la salle des fêtes.

Sur les autres terrains de la commune, ça n'est pas possible : sur le terrain de foot, il n'y a pas d'eau, pas d'électricité et le terrain n'est pas assez dur.

Sur le terrain de la salle d'animations, pas assez dur et présence de canalisation des eaux usées.

Les auto-tamponneuses nécessitent une surface de 28 m x 15 m.

Il y aurait également une soirée concert le 16 mai avec feu d'artifices.

Et le dimanche 17 mai, foire à tout et marché de créateurs.

Une discussion s'engage entre les conseillers notamment sur l'installation des auto-tamponneuses sur le parking de la salle des fêtes.

Mme SMOLA s'interroge sur le parking des véhicules des visiteurs.

M. VOISIN interpelle sur les nuisances pour les riverains. Les auto-tamponneuses seront montées le mardi ou mercredi et démontées le dimanche ou lundi.

M. FLAUTRE craint que le parking de la salle des fêtes soit détérioré.

Mme GRILLY dit qu'on a un Comité des fêtes qui essaie de faire des animations. Il faut trouver une solution.

M. ROBERGE propose d'essayer une année.

M. FLAUTRE se demande si ce n'est vraiment pas possible sur le terrain de foot. Lorsqu'il y avait la fête de la moto, 3 camions y entraient. Le problème, c'est que c'est excentré.

Mme SANGENT se dit que le Conseil n'a pas eu beaucoup de temps pour étudier la demande puisque le mail a été envoyé juste avant la réunion.

C'est embêtant de dire non (car c'est une manifestation pour la commune) mais c'est aussi embêtant de dire oui (détérioration du parking).

M. GOODWIN s'interroge sur les problèmes de sécurité si ça marche et qu'il y a beaucoup de monde.

Mme PAUMIER se demande s'il est possible d'en rediscuter et de prendre une décision pour le début de la semaine prochaine. Position retenue par tous. Une réponse sera donnée rapidement au Comité des fêtes.

M. FLAUTRE rappelle la chasse aux œufs pour les enfants de la commune de 0 à 12 ans le dimanche 5 avril 2026.

M. DORÉ signale la reprise de l'Association Sportive et Culturelle. Un nouveau bureau a été formé. M. DORÉ a été élu Président. Une enquête va être distribuée dans les boîtes aux lettres pour savoir ce qui pourrait intéresser les habitants. Également publication Facebook.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h25.